

Règlement « Coupe des Pyrénées » 2023-2024

Pour la troisième année consécutive, la ligue Occitanie remet au goût du jour le circuit de Coupe des Pyrénées. Ce circuit, comprenant 9 étapes pour la saison 2023-2024 a pour but de dynamiser de nouveau les compétitions sur le massif pyrénéen. Ce document présente les points du règlement pour les organisateurs et les compétiteurs pour le circuit.

Les Courses

9 courses sont au programme pour la saison 2023-2024.

Samedi 3 Décembre	VR des Agudes	Les Agudes
Dimanche 7 Janvier	VR du 66	Cambre d'Aze
Dimanche 14 Janvier	Trace Catalane	Les Angles
Dimanche 28 Janvier	Challenge du LHM	Bourg d'Oueil
Week-end du 3-4 Février	Altitoiy	Luz-Saint-Sauveur
Dimanche 17 Mars	La Gouretteise	Gourette
Dimanche 10 Mars	La Trace d'Aure	Saint-Lary
Samedi 23 Mars	La Transpyros	Val Louron
Dimanche 7 Avril	Les Coumes du Pic du Midi	La Mongie

Règlement

- 1) Les compétitions du circuit de la Coupe des Pyrénées doivent respecter les règles du jeu et le règlement national des compétitions FFME.
- 2) Une étape de la coupe des Pyrénées peut être support d'un autre format de course (championnat des Pyrénées, coupe de France, coupe d'Espagne, Championnat de France, ...)
- 3) Le classement est ouvert à tous (licenciés FFME, non licenciés, espagnols...).
- 4) Les podium scratches (H et F) et le premier de chaque catégorie seront récompensés lors de la dernière compétition (Coumes du Pic du Midi pour 2024). Dans la mesure où nous remettons en place ce circuit cette année, nous ne savons pas exactement quels seront les retombées en termes de partenariats. Cependant si cela est dans notre possibilité, nous récompenserons également les podiums des catégories.
- 5) Il n'est possible de marquer des points seulement si on participe au parcours adapté de sa catégorie (ex : un sénior ne marquera pas de points sur le parcours B...)
- 6) Il est nécessaire de participer à 4 étapes sur 9 dates pour être classé.
- 7) Pour les modalités d'inscriptions aux différentes courses, il est nécessaire de se référer aux règlements de chacune des épreuves. Lien des inscriptions sur [Coupe des Pyrénées - Compétitions - FFME Occitanie](https://occitanie.ffme.fr/)



Les Classements – Points

- Le système de point utilisé est le même que celui utilisé pour la coupe de France de Ski Alpinisme. Les compétiteurs gagnent des points en fonction de leur classement à chaque étape selon la répartition ci-après jusqu'à la 38ème place (au-delà, 1 point est marqué par chaque participant) :

1ère place : 100 points	11ème : 51 points	21ème : 27 points	31ème : 9
2ème : 92	12ème : 48	22ème : 25	32ème : 8
3ème : 85	13ème : 45	23ème : 23	33ème : 7
4ème : 79	14ème : 42	24ème : 21	34ème : 6
5ème : 74	15ème : 39	25ème : 19	35ème : 5
6ème : 69	16ème : 37	26ème : 17	36ème : 4
7ème : 65	17ème : 35	27ème : 15	37ème : 3
8ème : 61	18ème : 33	28ème : 13	38ème : 2
9ème : 57	19ème : 31	29ème : 11	39ème et plus : 1 point
10ème : 54	20ème : 29	30ème : 10	Abd et Dsq : 0

- Si une personne a participé à toutes les compétitions du circuit, un bonus de 50 points sera accordé.
- Les points gagnés par des compétiteurs ex aequo sont calculés en effectuant la moyenne des points des places concernées.
Exemple : 3 premiers ex-æquo marqueront $100+92+85/3= 92,5...$ au lieu de 100 chacun
Si l'étape est une course par équipe, chaque co-équipier remporte le nombre de point attribués à la place obtenue.
- En cas d'égalité finale, le critère retenu sera le nombre de participations puis le nombre de victoire, puis de 2ème place, puis de 3ème, ...
- Pour le comptage des points des féminines, celui-ci est réalisé à partir du classement scratch femme.
- Pour les classements vétéran et espoir, celui-ci est établie à partir du classement scratch.
- A l'issue de chaque étape, un classement est établi en ajoutant les points gagnés par chaque compétiteur au cours des différentes étapes.

Acceptée le 05/11/2023 par la commission ski-alpinisme pour la saison 2023-2024.